

ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRONONCEE A
L'OCCASION DE LA 9^{ème} ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
D'OTTAWA SUR LES MINES ANTIPERSONNEL

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

A l'instar des autres délégations qui m'ont précédé, je vous voudrais tout d'abord féliciter Monsieur le Président pour sa désignation à la tête de la 9^{ème} Réunion des Etats parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production, du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Je profite en même temps de cette occasion pour remercier le Président sortant, Son Altesse Royal le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie, ainsi que toute son équipe pour le travail qu'ils ont abattu avec abnégation et impartialité pour une bonne réussite de la mise en œuvre de la Convention.

Monsieur le Président ;

Mon bref exposé de ce jour portera sur l'évolution de la Lutte Antimines en RDC notamment en ce qui concerne la destruction des stocks des mines et les Restes explosifs de guerre.

Après avoir détruit ses stocks connus en 2004 dans le délai et conformément aux recommandations de la Convention, la RDC a découvert, au fur et à mesure, d'autres stocks des mines non connues qu'elle a eu l'occasion de détruire.

Il s'agit de :

- 918 mines en 2005 ;
- 198 mines en 2006 ;
- 936 mines en 2007 et ;
- 2 mines dé couvertes et détruites au mois d'avril 2008.

Il est cependant certain de savoir que les stocks supplémentaires des mines découvertes sont la conséquence directe du processus du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de certains groupes armés.

Toutefois, le résultat précité a été rendu possible grâce au financement des bailleurs des fonds et à l'appui technique des partenaires qui agissent à travers les acteurs sur terrain notamment les Organisations Non Gouvernementales internationales et nationales. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Il en est de même de la coordination combien louable qui est faite par le Centre de coordination des Nations Unies pour la Lutte Antimines en RDC qui ne ménage aucun effort pour rendre possible l'effectivité des opérations sur terrain dans le respect de la Convention.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Je vous remercie de votre particulière attention.